

Vu que l'honorable député de Halifax (M. Jones) a l'intention de parler sur cette question, je dirai seulement qu'il est temps que le gouvernement et la chambre s'occupent de cette question et qu'ils abolissent ces pensions de retraite. Je ne vois pas pourquoi des hommes qui retirent dans le service public des traitements élevés, seraient ensuite une charge pour le peuple, et jouiraient d'une pension de retraite. Ce mode n'est pas suivi dans les institutions financières, et s'il n'est pas adopté par nos banquiers et autres hommes d'affaires, je ne comprends pas pourquoi le gouvernement agirait autrement qu'eux. J'espère sincèrement que des moyens seront adoptés pour résoudre la question.

M. MACDONALD (Huron) : Je désire ajouter quelques observations à ce qui a déjà été dit sur ce sujet. Je trouve que le mode de pensions de retraite n'est pas bon à suivre, et plus je l'examine, et plus je suis convaincu qu'il devrait être discontinué. Au lieu de diminuer l'application de ce mode, on l'a augmentée. L'année dernière, on y a fait participer les membres de la police à cheval du Nord-Ouest et les marqueurs de bois dans la province de Québec. Je crois franchement que si nous pouvions avoir l'opinion personnelle de la majorité des députés qui appuient le gouvernement, nous verrions qu'ils désirent retourner au mode suivi antérieurement à 1871. Un député conservateur m'a dit, l'année dernière, qu'il connaissait trente membres de son parti qui voteraient pour l'abolition du fonds de retraite, s'ils étaient libres d'en agir ainsi.

Permettez-moi de citer un exemple ou deux de l'abus qui existe sous ce rapport. Je ne veux pas qu'il soit compris que je prétends que le présent gouvernement est le seul coupable, parce que ce mode est d'une nature telle, que des hommes du dehors peuvent exercer leur influence pour obtenir des emplois et forcer le gouvernement à agir contre son opinion.

Je connais un nommé John Gordon, du bureau de poste de London, qui a été mis à la retraite à l'âge de cinquante-six ans seulement. D'après ce qu'il dit, il était au bureau de poste depuis trente ans, et quand il a été mis à la retraite, il était aussi vif et aussi en état de remplir ses devoirs qu'il l'était il y a trente ans. Il occupe aujourd'hui une autre position à Toronto, et il a été mis à la retraite pour donner son emploi à un autre. Depuis qu'il est à la retraite, il a retiré trois ou quatre mille piastres, à \$600 par année, et il est aussi en état de remplir ses devoirs dans le bureau de poste de London, qu'il l'était quand il y était employé.

Nous savons tous quelque chose au sujet de M. Joseph Lesslie, de Toronto, qui a rempli les fonctions de maître de poste de cette ville durant trente-cinq ans, et qui, quand il fut mis à la retraite, était un homme âgé de soixante-quatre ans, robuste, vigoureux et jouissant d'une bonne santé. Il a dit lui-même que, quand il a été mis à la retraite, il était aussi en état de remplir les fonctions de sa charge qu'en aucun temps auparavant. Cependant, un homme du dehors, qui voulait avoir cet emploi, agit si instantment auprès du gouvernement qu'il obtint la charge et M. Lesslie fut mis à la retraite. Cet homme était un partisan zélé du gouvernement. A cette époque, il était journaliste, et il écrivit des articles vigoureux en faveur du gouvernement, et il fut ainsi récompensé. M. Joseph Lesslie jouit aujourd'hui d'une bonne

M. CAMPBELL.

santé et peut vaquer à ses occupations. Depuis qu'il a été mis à la retraite, il a retiré du gouvernement près de \$20,000, et le maître de poste qui l'a remplacé a retiré \$30,000, élevant les dépenses de ce bureau de poste, durant les neuf dernières années, à environ \$50,000.

Permettez-moi de citer le cas de M. Gilbert McMicken, de la ville de Winnipeg. Il y a quelques années, il tomba malade et, à raison de sa maladie, il fut mis à la retraite. Il se rétablit quelque temps après, et il réussit à se faire élire dans un comté de Manitoba. Il fut nommé Orateur de la chambre locale, et il touchait alors trois traitements : \$1,579, comme pension de retraite, \$1,000 comme Orateur et \$500 pour son indemnité, et tout cela, parce qu'il avait été trop malade pour remplir les devoirs de la charge qu'il occupait sous le gouvernement. Je le demande : n'est-ce pas un abus des pensions de retraite ?

Je vois que l'honorable ministre des douanes prend des notes, et il me dira probablement que Gilbert McMicken a été mis à la retraite sous l'autre gouvernement. Peu m'importe sous quel gouvernement il a été mis à la retraite, car cela démontre seulement qu'il est mauvais, le mode qui force un gouvernement, quel qu'il soit, à accorder des pensions à des personnes qui n'y ont aucun droit.

De plus, nous payons \$4,300 pour les pensions de retraite des greffiers de cette chambre. Si je ne me trompe, M. Alfred Patrick reçoit \$2,400 par année, M. Leprohon \$1,558 et un autre assistant-greffier \$400. Voilà \$4,300 pour lesquels la chambre ne reçoit rien. Je crois qu'il serait avantageux pour le gouvernement et pour le pays que cette loi fût abrogée, et que ces hommes eussent à gagner leur argent comme les autres. Si, étant employés dans le service public, ils n'ont pas acquis l'aisance pour leurs familles, ils ne sont que dans la même position où se trouvent les employés dans les diverses branches d'affaires. Les cultivateurs du comté que j'ai l'honneur de représenter, travaillent autant dans les intérêts du pays qu'un employé civil, et si à l'âge de quarante, cinquante ou soixante ans, ils n'ont pas réussi à se créer des moyens de vivre, le gouvernement va-t-il venir à leur aide et les faire vivre, eux et leurs familles durant toute leur vie ? Je ne crois pas que le gouvernement soit disposé d'en agir ainsi.

Le mode est défectueux et le plus tôt on y remédiera, le mieux ce sera. Je suis heureux de savoir que mon honorable ami, le député de Halifax (M. Jones), se propose de soumettre une résolution dans ce sens. Je voterai en sa faveur avec le plus vif plaisir.

M. WELDON (Saint-Jean) : Quel est le chiffre de la pension que reçoit M. Wallace, autrefois maître de poste à Victoria ?

M. HAGGART : Sa pension de retraite est de \$672, et \$240 en plus. Il a été mis à la retraite le 1er janvier 1887, sur la recommandation de mon prédécesseur, M. McLelan. Il comptait quatorze ans de service, et son traitement était de \$2,400 par année. La pension calculée sur cette somme serait de \$672, et on ajoute cinq ans.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Quel âge a M. Wallace ?

M. HAGGART : Je ne le sais pas dans le moment, mais vous le trouverez dans le rapport de l'auditeur général.